



# DIRECTIVES SUR LES STADES SANS TABAC: **GUIDE SUCCINCT**

[www.healthystadia.eu](http://www.healthystadia.eu)

L'European Healthy Stadia Network (réseau Stades sains en Europe) est en partie financé par la Fédération Mondiale du Cœur, par l'intermédiaire de son partenariat avec l'UEFA.

# INTRODUCTION

Les clubs et infrastructures sportifs ont tout à gagner à adopter des mesures antitabac interdisant la consommation, la vente et la promotion de tous les types de produits du tabac dans l'enceinte d'un stade. Bien mise en œuvre, une politique de contrôle du tabagisme protège la santé des supporters, du personnel, des joueurs et des invités contre les risques liés au tabagisme passif en même temps qu'elle empêche toute association entre l'industrie du tabac et le sport. Elle garantit aux personnes dans le stade le droit de respirer un air sain, ce qui est devenu une norme internationale de confort et de sécurité désormais souvent attendue lors des événements sportifs dans de nombreux pays d'Europe et du reste du monde.

**Objectif:** ce guide succinct vise à aider les organisations sportives à concevoir et à mettre en application une politique de contrôle du tabagisme efficace dans l'enceinte des stades, en leur fournissant des arguments sous-tendant l'adoption d'une approche sans tabac solide dans les stades et en résumant la procédure requise.

**Public:** décideurs au niveau exécutif exerçant une influence sur les politiques mises en œuvre dans les clubs/stades, et cadres travaillant dans la gestion des infrastructures, la sécurité, la communication et les ressources humaines.

**Autres ressources:** nous avons également élaboré une version plus approfondie du présent guide, qui apporte un soutien supplémentaire au personnel chargé de l'application de la politique en donnant des outils, des modèles et des liens vers des modules de formation.

**Pour consulter ce guide, à l'heure actuelle disponible en anglais uniquement, et les autres ressources proposées, rendez-vous à l'adresse: [www.healthystadia.eu/tobacco/guidance](http://www.healthystadia.eu/tobacco/guidance)**



# 1. Pourquoi adopter une politique « sans tabac » dans votre stade?

**Fumer nuit à la santé:** le principal objectif d'une interdiction des produits du tabac dans les stades est de protéger les utilisateurs et le personnel de ces infrastructures contre les risques immédiats liés à leur exposition à la fumée (tabagisme passif).

La protection des non-fumeurs contre les risques liés au tabagisme passif devrait constituer une norme minimale pour la santé et la sécurité dans tous les stades de football européens.

## Tabagisme passif : quelques faits

- On appelle tabagisme passif l'inhalation involontaire de fumée de tabac par des non-fumeurs.
- Chaque année, le tabagisme passif tue environ 600 000 personnes dans le monde.
- Près d'un quart des victimes du tabagisme passif sont des enfants.
- Les maladies cardiovasculaires sont en cause dans 80 % des décès d'adultes liés au tabagisme passif.
- Le tabagisme passif provoque également des bronchites, de l'asthme, des emphysèmes ainsi que différents cancers, et il peut augmenter de 25 % le risque de développer un cancer du poumon chez les non-fumeurs.
- La réduction du tabagisme passif suite à l'introduction d'une interdiction de fumer stricte entraîne une chute quasi immédiate du nombre d'infarctus.
- Il n'existe aucun seuil de sécurité en matière de tabagisme passif.

**Aspects liés à la sécurité:** outre les risques spécifiques liés à la consommation de tabac et au tabagisme passif pour la santé, d'autres aspects importants présentant un intérêt direct pour les activités opérationnelles et les personnes dans les stades ainsi que la communauté du sport au sens large justifient l'instauration, par les clubs/stades, d'une politique « sans tabac », notamment:

- la réduction du nombre de crises cardiaques survenant dans les stades : même brève, l'exposition à la fumée peut endommager la paroi des vaisseaux sanguins et causer un infarctus du myocarde, parfois mortel ;
- la réduction des risques d'incendie potentiellement représentés par l'utilisation de tabac allumé et susceptibles d'être à l'origine de blessés et de dommages aux installations ;
- la réduction des déchets liés au tabac, et donc la diminution des frais de nettoyage et de maintenance des infrastructures ;
- la « dénormalisation » de l'association entre sport et utilisation de tabac, et la baisse du nombre de jeunes qui commencent à fumer ;
- la réduction de l'impact du tabac et du tabagisme passif sur la performance sportive au niveau professionnel et durant les loisirs ;
- le respect du droit à la santé et du droit de respirer un air sain, dont disposent toutes les personnes dans le stade, augmentant la sécurité et le confort dans l'enceinte du stade.

**CONTINUÉ PLUS...**

# 1. Pourquoi adopter une politique « sans tabac » dans votre stade? (Continué)

L'adoption (et l'application) d'une politique « sans tabac » stricte constitue l'une des mesures les plus importantes qu'un club/stade peut prendre afin de protéger la santé et la sécurité des supporters et des membres du personnel dans l'enceinte du stade. Une telle politique peut également avoir des répercussions au-delà du stade, en mettant à profit le pouvoir du sport pour encourager l'acceptation et le respect des mesures de contrôle du tabagisme et des campagnes de désaccoutumance dans la société au sens large.

## **Respect des espaces non-fumeurs:**

en Europe, l'interdiction de fumer dans les lieux publics, notamment les stades de football, recueille désormais un large soutien. Les mesures visant à l'éradication de la fumée, et maintenant de tous les produits du tabac, dans les stades de football se renforcent d'année en année. Outre les aspects sanitaires et sécuritaires précités, ces politiques sont appuyées par les tendances suivantes:

- large soutien à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, même chez les fumeurs;
- diminution annuelle du nombre de fumeurs dans les pays européens, sachant que les fumeurs sont considérablement moins nombreux que les non-fumeurs : selon l'OMS, en 2012, 70 % des adultes étaient non fumeurs dans 40 pays européens;
- adhésion des principales instances dirigeantes du sport, telles que l'UEFA, le CIO et la FIFA;
- intérêt croissant des sponsors pour associer leurs marques à des organisations qui encouragent un environnement plus sain (image positive).

**Informations complémentaires:** pour en savoir plus sur le lien entre la consommation de tabac et la santé dans votre pays, nous vous invitons à consulter la page « Tobacco Control Database for the WHO European Region » (base de données sur le contrôle du tabagisme dans la Région européenne de l'OMS)

<http://data.euro.who.int/tobacco/>



## 2. Détermination de la politique de contrôle du tabagisme

**L'interdiction de fumer, une norme minimale:** les décideurs devraient avoir à l'esprit que l'interdiction de fumer dans les stades est une norme minimale aux fins de la sécurité et du confort de tous dans les stades européens. Selon les meilleures pratiques, l'interdiction de fumer doit être totale et s'appliquer à toutes les zones du stade, et doit s'appliquer à toutes les personnes, sans exception.

### Définition de l'interdiction de fumer:

- Interdiction totale de fumer dans le stade au-delà d'un point donné délimitant le périmètre du stade (en général, l'entrée par les tourniquets).
- Ce périmètre comprend toutes les tribunes fermées et ouvertes, les chemins d'accès, les zones d'hospitalité commerciale, les installations des médias, les installations situées en bordure de terrain, les aires des files d'attente, les espaces de restauration, les toilettes, les zones réservées aux VIP, les vestiaires, les bureaux, les zones mixtes et les véhicules officiels des sites.
- Aucune zone fumeurs aménagée à l'intérieur du stade.

### La politique « sans tabac », norme d'excellence:

Applicable aux espaces intérieurs et extérieurs du stade, la norme « sans tabac » interdit de fumer mais elle interdit également la vente et la promotion de tous les produits du tabac et de tous les produits à base de nicotine. C'est cette politique de contrôle du tabagisme qu'ont adoptée les instances dirigeantes du football, comme l'UEFA, qui la met en œuvre dans le cadre de l'UEFA Champions League, de l'UEFA Europa League et de la phase finale du Championnat d'Europe de football de l'UEFA.

### Définition de la politique « sans tabac »:

- Aucun recours à des zones fumeurs aménagées à l'extérieur du stade.
- Interdiction de vendre des produits du tabac dans le périmètre du stade.
- Interdiction de la publicité pour le tabac, de la promotion de produits du tabac ou du sponsoring avec des entreprises de l'industrie du tabac dans le stade.
- Interdiction de vendre et d'utiliser des produits du tabac à prise orale, par exemple le snus.
- Interdiction des briquets, allumettes et cendriers dans le périmètre du stade.
- Interdiction de la vente, de l'utilisation et de la promotion des cigarettes électroniques et produits similaires.

Si cette norme d'excellence est trop ambitieuse, il peut être plus facile pour les clubs et les opérateurs de stade de s'engager à mettre en place les meilleures pratiques en matière d'interdiction de fumer dans un premier temps pour ensuite s'orienter progressivement vers une politique pour un stade sans tabac. Ces deux politiques devraient en tout état de cause s'appliquer à l'ensemble des personnes dans le stade, y compris les supporters, le personnel, les VIP et les arbitres.

### Pourquoi les éléments suivants font-ils partie de la norme d'excellence?

**Zone fumeurs aménagées:** les zones fumeurs nécessitent du temps et du personnel supplémentaires ; même situées à l'extérieur, elles réduisent l'aspect protecteur de la politique mise en œuvre et compromettent la séparation du sport et du tabac.

**Cigarettes électroniques:** la majorité des cigarettes électroniques contiennent de la nicotine, substance addictive. En outre, il n'est pas encore établi que ces produits sont sûrs pour la santé des utilisateurs à long terme. Par ailleurs, l'utilisation de cigarettes électroniques peut entraver l'application d'une interdiction de fumer: en effet, de loin, il est difficile pour les stadiers comme pour les supporters de distinguer les dispositifs de type cigarette électronique des cigarettes classiques.



### 3. Conception de la politique

Les clubs et les opérateurs de stade devraient travailler en consultation et en partenariat avec les principales parties prenantes, notamment les associations nationales de football, les agences de santé locales, les responsables de l'encadrement des supporters et les organismes locaux chargés de l'application des lois, afin d'engager la procédure d'adoption d'une politique « sans tabac » dans leur stade. Il est important que la politique « sans tabac » d'un stade soit planifiée et mise en œuvre au niveau exécutif, et que l'ensemble du personnel du club/stade soit tenu informé des progrès accomplis et des succès obtenus.

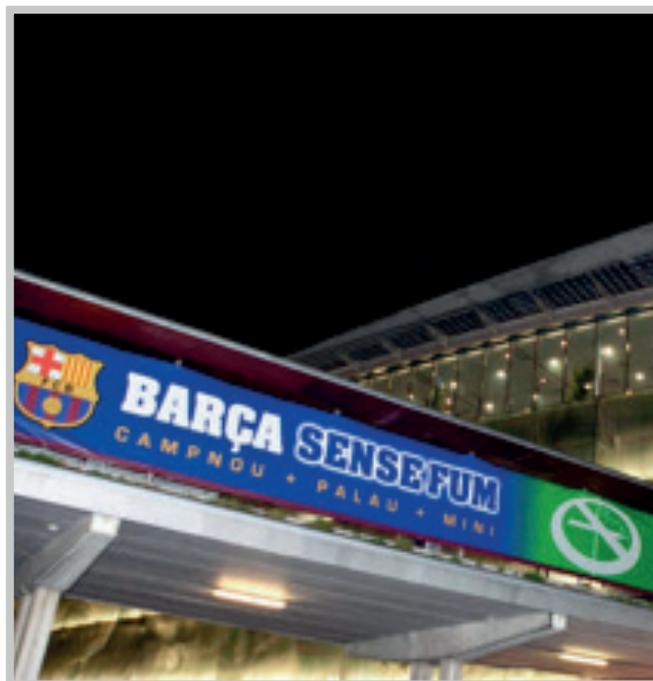
**Propriété de la politique:** un cadre devrait être désigné comme le responsable de la politique. Le responsable de la politique est chargé de coordonner le développement de celle-ci et de garantir sa mise en œuvre, son suivi et sa révision, en étroite collaboration avec des cadres des départements de la communication, des infrastructures, de la sécurité et des ressources humaines.

**Développement de la politique:** le responsable de la politique devrait collaborer étroitement avec des cadres des départements de la communication, du marketing et de la gestion des infrastructures en vue de définir une politique de contrôle du tabagisme pour le stade et de la communiquer à l'ensemble des personnes dans le stade. La politique de contrôle du tabagisme du stade devrait être approuvée au niveau exécutif.

**Aller au-delà de la législation en matière de tabac :** les clubs sportifs et les opérateurs de stade sont responsables de la sécurité de toutes les personnes se trouvant dans le stade. Ils sont légalement tenus d'intégrer toute mesure législative nationale (et parfois locale) en matière de contrôle du tabagisme au règlement du stade mais sont libres d'aller plus loin, s'ils souhaitent concevoir et appliquer une politique « sans tabac » plus stricte. Même dans les pays où la législation en matière de contrôle du tabagisme est insuffisante ou ne s'applique pas à toutes les zones d'un stade (par exemple, les secteurs de places assises non couverts), les opérateurs de stade ont le droit d'aller au-delà de cette législation en intégrant une interdiction de fumer ou une politique « sans tabac » strictes au règlement intérieur du stade.

Nombreux sont les exemples de règlements de stade énonçant des exigences plus strictes que la législation en vigueur afin de garantir la sécurité et le respect à l'intérieur des stades (par exemple, interdiction d'utiliser des feux de Bengale ou de tenir des propos à caractère homophobe ou raciste).

➤ **Cf. Guide principal:** Étude de cas sur le FC Barcelone, un exemple d'interdiction de fumer dans un stade allant plus loin que la législation nationale en matière de contrôle du tabagisme



## 4. Diffusion de la politique

Le responsable de la politique devrait collaborer étroitement avec des cadres des départements de la communication, du marketing et de la gestion des infrastructures en vue de définir la politique choisie et de la communiquer à toutes les personnes dans le stade avant son entrée en vigueur, puis lors des journées de matches.

### Élaboration d'une déclaration de principes:

la première étape dans la communication d'une politique de contrôle du tabagisme nouvelle ou actualisée consiste en l'élaboration d'une déclaration de principes, indiquant notamment:

- le type d'activités en relation avec les produits du tabac visé par la politique;
- les principales causes sanitaires sous-tendant l'adoption de la politique, telles que les risques liés au tabagisme passif et les graves dangers auxquels les enfants sont exposés;
- ce que la politique interdit, par exemple la consommation, la vente et la publicité des produits du tabac;
- les lieux précis couverts par la politique dans l'enceinte du stade;
- les personnes auxquelles la politique s'applique dans le stade et l'absence de dérogation;
- les modalités d'application de la politique et les sanctions en cas de non-respect;
- la date d'entrée en vigueur de la politique et un point de contact pour les personnes souhaitant obtenir des informations complémentaires.

> **Cf. Guide principal:** Modèle de déclaration de principes pour l'élaboration d'une politique « sans tabac »

**Planification de la communication:** les dirigeants des clubs et des stades devraient concevoir un plan de communication bien avant la date d'entrée en vigueur de la politique, qui prévoirait les étapes suivantes:

- identification des publics cibles ;
- établissement d'un calendrier pour impliquer les publics cibles ;
- élaboration de messages clés ;
- instauration de canaux de communication pour véhiculer ces messages clés ;
- organisation d'une conférence de presse avant l'entrée en vigueur de la politique.

**Outils de communication:** il existe un large éventail d'outils de communication pouvant être utilisés pour la promotion d'une politique de contrôle du tabagisme auprès des publics cibles, en particulier les supporters assistant aux matches, notamment:

- l'inclusion de la déclaration de principes :
  - dans le règlement du stade,
  - sur le site Web du club/stade,
  - à l'extérieur de toutes les entrées et/ou de tous les tourniquets,
  - sur tous les billets de matches ;
- la distribution de fiches d'information par les stadiers;
- la communication publique via la publication d'articles sur des sites Web, dans des médias sociaux;
- la communication spécifique de la nouvelle politique à tous les détenteurs d'abonnements saisonniers et à tous les membres;
- l'insertion d'articles dans le programme des journées de match, le magazine du club et les magazines des supporters;
- la diffusion du message par l'intermédiaire de parties prenantes et canaux de communication clés.

> **Cf. Guide principal:** Exemple d'article de site Web sur la politique « sans tabac » publié par l'UEFA



## 4. Diffusion de la politique (Continué)

**Signalétique relative à l'interdiction de fumer :** les managers des départements de la communication et de la gestion des infrastructures devraient



travailler le visuel, la formulation et l'installation de la signalétique avant l'entrée en vigueur de la politique. Un panneau d'interdiction de fumer reconnu au niveau international devrait être utilisé. Ce panneau devrait être de forme circulaire et contenir

un pictogramme noir sur fond blanc, avec un liseré rouge et une ligne rouge barrant le pictogramme en diagonale. Le panneau devrait au minimum être accompagné de la mention « Défense de fumer » à proximité immédiate du symbole.

> **Cf. Guide principal:** Modèle de panneaux et de formulations pour l'interdiction de fumer

**Installation de la signalétique:** la signalétique relative à l'interdiction de fumer devrait être placée dans toutes les zones clés internes et externes du stade, et une attention particulière devrait être accordée à la formulation, à la fréquence et à la taille des éléments de signalétique qui seront utilisés dans les « zones sensibles », où le non-respect est plus fréquent, par exemple dans les toilettes ou les lieux de restauration.



Une stratégie devrait être élaborée pour l'installation de la signalétique, sur la base du plan et de la capacité du stade, dans le périmètre couvert par le champ d'application de la politique de contrôle du tabagisme (par exemple, tourniquet ou portes d'accès). Nous avons mis au point un modèle d'audit de l'installation de la signalétique pour vous aider dans ce processus.

> **Cf. Guide principal:** Modèle d'audit de l'installation de la signalétique

**Dispositifs supplémentaires de communication audiovisuelle dans le stade:** outre la signalétique fixe, les clubs et les opérateurs de stade devraient envisager d'utiliser les dispositifs audiovisuels suivants pour faciliter la promotion de la politique:

- annonces publiques à l'intérieur et à l'extérieur du stade;
- utilisation d'écrans géants ou de grands tableaux d'affichage électroniques;
- panneaux publicitaires numériques (le cas échéant);
- affiches promotionnelles placées à des emplacements clés à l'intérieur du stade (par exemple, espaces de restauration et toilettes) avant l'entrée en vigueur de la politique;
- incorporation du symbole et de la formulation de l'interdiction de fumer à l'uniforme des stadiers et du personnel de sécurité.

## 5. Mise en œuvre de la politique

Le responsable de la politique devrait collaborer étroitement avec des cadres des départements de la gestion des infrastructures, de la sécurité et des ressources humaines afin de veiller à une application efficace de la politique de contrôle du tabagisme lors des journées de matches et des jours sans match. Une stratégie de mise en œuvre réussie s'appuie sur une formation adéquate de tous les membres des clubs et du personnel des stades, notamment les stadiers et le personnel de sécurité.

**Formation du personnel:** il devrait incomber à l'ensemble du personnel du club, y compris le personnel travaillant lors des événements organisés pendant les journées de matches et les bénévoles éventuellement impliqués, de rappeler la politique de contrôle du tabagisme aux contrevenants. La formation du personnel devrait être axée sur les éléments suivants:

- un briefing d'information à l'intention de l'ensemble du personnel du club et des personnes impliquées lors des journées de matches avant l'entrée en vigueur de la politique (environ 4 à 6 semaines avant) ; ce briefing peut revêtir la forme d'un document papier décrivant les grandes lignes de la politique ou d'une brève formation en ligne, qui peut être dispensée par les responsables de département;
- un rappel de 10 minutes effectué 48 heures avant l'entrée en vigueur de la politique, soit indépendamment, soit dans le cadre du briefing standard des journées de matches;
- l'information du personnel sur les résultats et les défis liés à l'application de la politique ainsi que les révisions éventuellement nécessaires.

**Formation des stadiers et du personnel de sécurité:**

un court programme de formation d'une durée de 30 à 45 minutes devrait être développé à l'intention du personnel de sécurité et des stadiers travaillant à temps plein et à temps partiel, afin de leur fournir des informations clés concernant la politique et le plan de réaction graduel utilisé pour intervenir auprès des supporters en cas de non-respect de la politique. La formation du personnel devrait avoir lieu en petits groupes et s'appuyer sur une présentation PowerPoint, sous la supervision des managers d'équipe ou de département. Outre cette présentation, la formation devrait inclure des jeux de rôle, afin d'aider le personnel à se préparer à la gestion des cas de non-respect de la politique et des plaintes, et munir les participants de matériels récapitulatifs imprimés auxquels ils pourront ensuite se référer. Nous avons mis au point un module de formation à la mise en œuvre de la politique pour vous aider dans ce processus.

**Plan de réaction graduel en cas de non-respect de la politique « sans tabac » du stade:**

A graduated response plan for instances of non-coUn plan de réaction graduel en cas de non-respect de la politique devrait être rédigé et répété en détail dans le cadre de la formation des stadiers et du personnel de sécurité. Ce plan peut inclure les étapes suivantes:

1. Les stadiers et/ou les bénévoles surprenant une personne en train d'utiliser du tabac ou une cigarette électronique devraient lui demander poliment d'arrêter et lui rappeler l'interdiction de fumer en vigueur dans le stade.
2. Si le contrevenant ne s'arrête pas, une fiche d'information décrivant la politique et les raisons de son adoption, notamment la protection de la santé des supporters et du personnel, peut lui être présentée.
3. Si le non-respect se poursuit, un second et dernier avertissement verbal devrait être adressé au contrevenant, si nécessaire avec le concours d'un stadier ou membre de l'équipe de sécurité senior, qui devrait indiquer les sanctions encourues en cas de non-respect persistant.
4. Si ce dernier avertissement ne produit aucun résultat, le contrevenant peut être exclu du stade et, sous réserve des dispositions correspondantes du droit national, présenté à la police, qui pourra lui infliger une amende.
5. Les incidents liés à un non-respect persistant et à une exclusion du stade devraient systématiquement être consignés par la direction du stade dans le cadre d'une stratégie de suivi.

CONTINUÉ PLUS...



**Cf. Guide principal:** Module de formation à la mise en œuvre de la politique

## 5. Mise en œuvre de la politique (Continué)

**Surveillance des « zones sensibles »:** les incidents liés au tabagisme ou à l'utilisation de cigarettes électroniques peuvent être constatés n'importe où dans le stade, mais la direction des clubs et/ou des stades devrait inclure dans sa planification une surveillance des « zones sensibles » du stade, où les spectateurs sont plus susceptibles de fumer pendant les journées de matches. Ces zones sensibles potentielles, et les périodes correspondantes, sont les suivantes pour les journées de matches:

- entrées/tourniquets (avant-match);
- zones de places assises/debout standard (pendant le match);
- intérieur des toilettes standard et des toilettes pour les personnes en situation de handicap, et proximité de leurs entrées (avant-match et mi-temps);
- espaces de restauration intérieurs et extérieurs (avant-match et mi-temps);
- voies d'accès et escaliers du stade (avant-match et mi-temps).

Les responsables des infrastructures devraient allouer un nombre approprié de membres du personnel et les placer en première ligne pour surveiller les zones sensibles du stade à des moments clés lors des journées de matches. En outre, ils devraient veiller à ce que tous les éléments associés au tabagisme, tels que les cendriers et autres réceptacles à mégots, soient définitivement retirés du stade, et à ce que tout cendrier jetable soit interdit en vertu de la politique « sans tabac ».

**Outils de communication aux fins de l'application de la politique:** les fiches d'information expliquant la politique aux supporters ainsi que ses bienfaits pour la santé sont un outil de communication efficace en vue d'aider les stadiers et le personnel de sécurité à la mettre en application. Un carton jaune peut être utilisé pour expliquer les interdictions consacrées par la politique « sans tabac », son champ

d'application ainsi que les bienfaits d'un stade sans tabac pour la santé. Un carton rouge peut être utilisé pour expliquer que les cas répétés de non-respect de la politique donneront lieu à un avertissement officiel du service de sécurité, voire à une expulsion du stade. Un autre avertissement concernant une possible sanction financière peut être ajouté, si la législation nationale le prévoit.

➤ **Cf. Guide principal:** Exemples de cartons jaune et rouge aux fins de la mise en application de la politique

**Sanctions:** la prise de sanctions en cas de non-respect persistant est un outil utile dans le cadre d'une stratégie de mise en œuvre. En règle générale, la seule évocation de l'expulsion du stade ou de l'amende représente un avertissement suffisant à dissuader les contrevenants de continuer à fumer, mais certains cas peuvent nécessiter la prise de sanctions, en particulier lorsqu'une nouvelle politique de contrôle du tabagisme vient d'être lancée.

Les catégories de sanctions applicables dépendront de la législation antitabac nationale ou locale, mais la direction des clubs et des stades est en mesure d'expulser des supporters du stade en cas de non-respect persistant d'une politique, conformément au règlement intérieur du stade. Les sanctions les plus courantes en cas de non-respect sont les suivantes

- expulsion du stade;
- expulsion du stade et invalidation de l'abonnement saisonnier/de l'adhésion au club ou refus de l'accès au stade par la suite (à utiliser en cas de violations répétées);
- expulsion du stade et sanction financière éventuelle, conformément à la législation antitabac locale/nationale.



## 6. Suivi, évaluation et révision de la politique

Le responsable de la politique devrait collaborer avec des cadres des départements de la sécurité et de la gestion des infrastructures en vue de développer une procédure de suivi solide de la politique, applicable aux activités opérationnelles ayant lieu pendant les journées de matches et les jours sans match. Cette procédure de suivi contribuera à identifier tout problème opérationnel important et les éventuels points à améliorer, et aidera à déterminer l'impact global de la politique.

**Formulaire de suivi:** un formulaire de suivi simple d'utilisation détaillant les cas de non-respect et fournissant d'autres indicateurs liés au tabagisme devrait être développé à l'intention des stadiers et du personnel de sécurité. Ce formulaire de suivi devrait viser à recueillir des informations concernant:

- le nombre de cas où des personnes ont été surprises en train de fumer dans le stade ainsi que le lieu et l'heure correspondants;
- le nombre de cas de non-respect persistant ayant donné lieu à un avertissement de la part des stadiers ou du personnel de sécurité ainsi que le lieu et l'heure correspondants;
- le nombre de cas ayant donné lieu à la prise de sanctions, la nature desdites sanctions ainsi que le lieu et l'heure correspondants;
- des preuves visuelles du non-respect de l'interdiction de fumer, ainsi que le lieu et l'heure auxquels ce non-respect a été constaté;
- des preuves visuelles du tabagisme, notamment des mégots de cigarette et des paquets de cigarettes;
- tout comportement agressif à l'encontre du personnel dans le cadre de l'application de la politique de contrôle du tabagisme.

**Registre consignait les incidents:** nous recommandons à la direction de tenir un registre spécifique des cas de non-respect de la politique « sans tabac » lors des journées de matches et des jours sans match au moins pendant les deux premières années suivant son entrée en vigueur.

**Révision de la politique:** pendant la première année suivant l'entrée en vigueur de la politique, il est important d'examiner son champ d'application et son taux de réussite à intervalles réguliers, au moins tous les deux-trois mois. Les années suivantes, des rapports peuvent être établis tous les six mois. Il est conseillé de dresser un premier bilan de la politique et du niveau de respect de celle-ci immédiatement après le premier match afin de régler d'éventuels problèmes imprévus.

**Mise à jour de la politique:** toute modification temporaire ou permanente concernant la structure ou les activités opérationnelles du stade devrait être prise en compte dans la révision de la politique. Les clubs et les opérateurs de stade devraient se tenir informés de toute nouvelle tendance susceptible d'influer sur la politique (par exemple, l'émergence des cigarettes électroniques) et consulter les parties prenantes ainsi que les agences de santé publique sur la manière de répondre à de tels développements.



**Cf. Guide principal:** Modèle de formulaire de suivi

## Informations complémentaires et assistance

Nous recommandons vivement aux clubs, aux opérateurs de stade et aux instances dirigeantes du sport de lire la version approfondie du présent guide et de consulter les agences partenaires compétentes afin de s'engager dans la mise en œuvre d'une politique de contrôle du tabagisme.

D'autres ressources sont disponibles à cette adresse:

[www.healthystadia.eu/tobacco/guidance](http://www.healthystadia.eu/tobacco/guidance)

**Healthy Stadia se tient à la disposition des parties prenantes pour toute question relative au développement d'une politique de contrôle du tabagisme.**

**Vous pouvez nous écrire à:**

[info@healthystadia.eu](mailto:info@healthystadia.eu)

## Contact:

European Healthy Stadia® Network  
(réseau Stades sains en Europe)  
151 Dale Street  
Liverpool  
L2 2JH  
United Kingdom

[info@healthystadia.eu](mailto:info@healthystadia.eu)  
+44 (0) 151 2372686  
[www.healthystadia.eu](http://www.healthystadia.eu)

### Crédits photos:

Toutes les photos sont soumises aux droits d'auteur de Healthy Stadia CIC, à l'exception de:

Cover - Copyright: Aviva Stadium

P2 - La source: [www.news.com.au](http://www.news.com.au)

P5 - La source: [www.birminghammail.com](http://www.birminghammail.com)

P7 - La source: [www.fcbarcelona.com](http://www.fcbarcelona.com)

P9 - La source: [www.evertonfc.com](http://www.evertonfc.com)

Tous les textes et tableaux sont soumis aux droits d'auteur du réseau European Healthy Stadia® (2016).

### Auteurs principaux:

Dr Matthew Philpott, MA, PhD

Robin Ireland, MPH, MFPH

Michael Viggars, MA



Part of the

HEALTH  
EQUALITIES  
GROUP

